

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

COURS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
BONS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »
abonnements se paient d'avance. Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie, A. Laytou,

ANNONCES (la ligne) : 25 cent
RECLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chem. de fer d'Orléans. — Service d'été.

| Départs de | | Arrivées à | | | | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--|
| CAHORS | CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS | |
| 10 h. 25 ^m matin. | 5 h. 10 ^m matin. | 6 h. 45 ^m matin. | 7 h. 17 ^m matin. | 7 h. 50 ^m matin. | 9 h. 11 ^m matin. | 11 h. 42 ^m matin. | 9 h. 52 ^m matin. | 12 h. 51 ^m matin. | |
| 5 h. 30 ^m soir. | 11 h. 00 ^m soir. | 7 h. 41 ^m soir. | 8 h. 52 ^m soir. | 4 h. 18 ^m soir. | 5 h. 17 ^m soir. | 8 h. 40 ^m soir. | 5 h. 45 ^m soir. | 4 h. 39 ^m soir. | |
| 10 h. 21 ^m » | 5 h. 15 ^m » | 7 h. 39 ^m » | 8 h. 22 ^m » | 9 h. 41 ^m » | — | 4 h. 41 ^m matin. | 11 h. 7 ^m » | 2 h. 58 ^m soir. | |

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. 45^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.)

AUX ÉLECTEURS DU LOT.

L'heure de marcher au scrutin approche. Les élections vont avoir dans le Lot, notamment dans les deux cantons de Cahors, une importance particulière.

Ainsi que nous l'avons dit depuis longtemps, une coterie s'est formée chez nous, comme à Paris et ailleurs, pour faire de la République sa propriété personnelle dans l'intérêt exclusif des amis et camarades.

On ne recherche pas précisément si les amis et camarades ont été bonapartistes, légitimistes ou orléanistes, dans le passé, patronnés par M. le comte Murat ou M. le maréchal Canrobert. Il suffit qu'ils consentent aujourd'hui à se mettre à plat ventre devant le pouvoir, c'est à dire à approuver aveuglément tous ses actes même les plus impolitiques, pour que tout soit oublié, et qu'on les admette fraternellement dans le giron des purs, où ils brillent du même éclat que les radicaux à chevrons.

Si l'on croit que ce spectacle sera donné sans protestation et sans lutte de la part des hommes conviés à se rallier à la République, on se trompe. On adressait à ces hommes des paroles menteuses, quand on leur parlait d'une République ouverte. C'est une République fermée que l'on veut, ne devant admettre dans ses rangs que des adeptes inclinant jusqu'à terre devant le mandat impératif de la guerre à Dieu, à la Magistature, à l'Armée, à toutes les fonctions publiques et à toutes les bases sociales.

Nous n'avons jamais compris la République de 1875, œuvre de transaction, que comme un gouvernement de discussion, dans lequel l'ordre doit régner et le progrès s'accomplir par le concours de tous les esprits éclairés, et par la libre manifestation des opinions divergentes sur les questions religieuses, administratives et financières.

On bien la République n'est qu'une forme déguisée de la tyrannie aux mains d'une poignée de sectaires, ou bien elle est un terrain commun où chacun a sa place, à la condition de respecter la Constitution.

ÉLECTEURS,

Vous ne voulez pas la République du désordre, de l'arbitraire et de la violence. Repoussez donc avec énergie les candidats avancés, qui approuvent la politique détestable des Jules Ferry, des Cazot et des Parre. Que votre vote signifie : **Pas de révolution nouvelle, pas de bouleversement social.** Souvenez-vous en préparant votre

bulletin que tout ce qui se passe aujourd'hui ne durera pas. Ce cabinet de révocation et de proscription doit être remplacé par des ministres amis de l'égalité et respectueux de la liberté de tous.

A ce prix seulement la prospérité de la France peut grandir.

Ne vous exposez donc pas à regretter plus tard une heure de doute et de faiblesse. On a beau troubler l'eau : les corps étrangers tombent au fond du vase, et l'eau pure remonte à la surface.

Choisissez des candidats amis de la liberté. Et là où il n'y a pas de candidat modéré, et où vous avez la douleur d'être en présence d'un radical ou d'un ennemi systématique de la Constitution, mettez un bulletin blanc dans l'urne.

L'esprit des sages.

Un gouvernement est perdu quand il ne sait pas résister à ses amis, et même rompre avec eux, pour n'être d'aucune faction. Les gouvernements n'ont jamais péri par leurs ennemis, mais par eux-mêmes, par l'exagération de leur principe. La Convention a péri par la violence, Napoléon par la conquête, la Restauration par le droit divin.

Clameurs de Belleville.

Le citoyen Canivet : « Croyez-vous, dit-il, qu'il n'y ait pas aujourd'hui des pains de sabres valant les de Broglie de ce temps-là ! » — (Gallifet, crie ou assistant.) — « On dit Gallifet, reprend le citoyen Canivet, si j'avais voulu en désigner un, j'aurais nommé Gallifet. Je vous remercie de ces bravos. Ils stigmatisent le massacre des Parisiens. »

Pas de folle entreprise!

La plus vive émotion a régné avant-hier et hier dans le monde politique de Paris et des principales capitales de l'Europe. De toutes parts, on considérait l'affaire d'Orient comme s'étant aggravée subitement. Il résulte des renseignements particuliers qui nous sont transmis que, si le gouvernement de M. Grévy a toujours eu le langage et les tendances les plus pacifiques, M. Gambetta aurait pris au contraire des engagements compromettants en ce qui regarde la question grecque, quand le roi de Grèce est venu à Paris. On croit que, dans le cas où cette nouvelle serait rigoureusement exacte, M. Gambetta serait tombé dans le piège de M. de Bismarck qui cherche quelque aventure pouvant faire sortir la France de son rôle de neutralité absolue.

toast à l'union des républicains socialistes en vue des élections de 1881, union plus indispensable que jamais en présence de la cohésion de l'armée opportuniste qui, on le sait, pousse la discipline jusqu'au servilisme. (Applaudissement.)

« Mais cette inaction qui distingue nos adversaires, quand c'est l'intérêt de peuple qui est en jeu, devient la plus fébrile des activités, quand leur intérêt, à eux, se trouve en cause. Ils peuplent de leurs affidés toutes les administrations. Ils disent à leurs amis :

« — Enrichissez-vous ! » (Applaudissement.)

« Et on commence à se partager les places, à se distribuer les dividendes, à s'unir, sinon pour des coups d'Etat, du moins pour des coups de Bourse. (Sensation.)

M. de Lannessau conseiller municipal de Paris : « C'est parce que la Commune doit faire la paix dans notre pays, dit-il, que je bois à l'autonomie communale.

« Il faut autre chose que les bulletins du vote : IL VOUS FAUT LE CHASSEPOT !

« — Alors, reprend le farouche conseiller municipal, quelle sera votre arme contre le Gambetta marchant avec les votes : LE CHASSEPOT ! et alors quelle sera votre arme contre le Gambetta marchant avec les Gallifet ?

DES CONSEILLERS ET NON DES COURTISANS.

Entendez-vous, Electeurs, ces clameurs sinistres ?

Ce sont les premiers effets de l'immunité. De nouvelles concessions aux radicaux et Dieu sait ce que nous verrons demain !

Electeurs dévoués aux institutions républicaines mais, ennemis de l'arbitraire qui mène toujours au désordre, à vous de conjurer le péril en donnant vos votes à des hommes sages, indépendants, résolus au bien public.

Ce qu'il faut aujourd'hui dans nos assemblées, ce ne sont point des créatures passives du pouvoir, vouées par cela même à l'approbation servile de tous ses actes, de toutes ses fautes ; ce sont des natures mâles et fières, capables de résister aux mesures impolitiques, aux excitations dangereuses d'en haut comme d'en bas.

Electeurs ! ce qu'il faut à une bonne République, ce sont de bons **CONSEILLERS** et non des **COURTISANS**.

Clameurs de Belleville.

Le citoyen Canivet : « Croyez-vous, dit-il, qu'il n'y ait pas aujourd'hui des pains de sabres valant les de Broglie de ce temps-là ! » — (Gallifet, crie ou assistant.) — « On dit Gallifet, reprend le citoyen Canivet, si j'avais voulu en désigner un, j'aurais nommé Gallifet. Je vous remercie de ces bravos. Ils stigmatisent le massacre des Parisiens. »

« Lorsque l'ex-défenseur du procès Baudin vient nous dire de respecter la légalité, il nous trompe. Ce n'est qu'un faussaire. »

Plusieurs assistants crient : « Vive Gambetta ! » Un tumulte épouvantable s'ensuit. Tout le monde crie : « Vive Gambetta ! A bas Gambetta ! Pas de personnalité ! Il n'y a pas de faussaire. »

Le citoyen Clovis Hugues fait l'historique des religions. Il parle de l'expulsion des Jésuites qu'il trouve dérisoire.

« On a forcé les serrures, on a pénétré violemment dans les cellules des Jésuites. En un mot, les opportunistes ont fait ce qu'ils nous reprochent d'avoir fait nous-mêmes pendant la Commune. »

L'orateur termine son discours en disant : « Nous ne voulons pas plus de Léon XIII au Vatican que de Léon 1^{er} au Palais-Bourbon. **Henri Rochefort** » Citoyens, je porte un

Par conséquent, on comprend fort bien l'émotion dont l'opinion publique a été saisie dans l'Europe entière. Mais, toujours d'après nos renseignements spéciaux, le gouvernement français saisisrait cette occasion d'accepter sa politique de paix. Il ne veut pas que l'Europe se méprenne sur ses intentions.

La question extérieure prend tous les jours une importance plus considérable. Les armements de la Grèce, continués sans interruption, témoignent hautement et du patriotisme bien connu d'une nation appelée de nouveau à des destinées inconnues et de la résolution fermement arrêtée par elle de ne pas laisser attenter aux décisions du Congrès de Berlin.

La Liberté a dit dans plusieurs articles que la Grèce méritait d'être encouragée, mais que la France devait bien se garder d'agir en dehors du concert européen ; on ne saurait trop insister là-dessus. Cependant la Grèce compte sur d'avantage, c'est évident ; eh ! bien, non, la France aime trop la paix ; elle a maintenant trop d'expérience, le passé l'a trop instruite, pour qu'elle veuille jamais se lancer dans la moindre aventure. La Grèce est intéressante, soit ! sa cause est juste, soit encore ! — mais si ni l'Angleterre ni l'Allemagne ne l'aident, la France se doit de garder la neutralité la plus stricte.

Assurément, les témoignages d'affection que nous donnent les Grecs ont leur valeur ; ils ont aussi leur intention, et celle-ci n'échappe à personne. Les Grecs comptent sur une intervention officieuse ou officielle du gouvernement français. Que nos gouvernants prennent garde ! Le temps est passé des guerres d'idées : la nation française, toute à la paix, au travail, à l'épargne, ne pardonnerait rien de ce qui la détournerait du but qu'elle s'est désormais assigné.

Maintenant, s'il faut en croire les journaux étrangers, le Tageblatt par exemple, les puissances se seraient entendues pour envoyer une flotte dans le Levant. On accorderait à la Turquie un délai allant jusqu'au 1^{er} août ; si, d'ici-là, elle ne s'est pas soumise aux décisions de la Conférence et n'a pas réussi à effectuer la remise de Dalcigno au Monténégro, la flotte européenne se mettrait en mouvement pour aller faire une démonstration en faveur de la Grèce et du Monténégro. Chacune des puissances qui étaient représentées à la Conférence enverrait deux navires. L'affaire monténégrine une fois réglée, la flotte jetterait l'ancre devant les places d'Arta et de Volo.

Le Tageblatt déclare que la nouvelle de cette démonstration navale est d'autant plus étonnante que précisément, en ce moment, l'Allemagne envoie des employés et des officiers d'état-major en Turquie pour tâcher de régénérer l'empire du sultan.

Dans un article inspiré par le gouvernement, l'Agence Havas dit en propres termes que les négociations qui ont eu lieu entre les puissances, à propos du Monténégro, sont complètement distinctes de celles qui concernent la Grèce, et la démonstration navale, telle qu'elle a été projetée, ne doit pas avoir, jusqu'à ce moment du moins, d'autre objectif que de faire donner satisfaction au Monténégro.

On lit dans la France :

Pour la première fois, depuis la signature de la funeste paix de Francfort, qui nous a coûté deux provinces et cinq milliards, il est question d'événements extérieurs dans lesquels la France peut être appelée, d'un moment à l'autre, à jouer un rôle actif.

L'opinion publique s'en est émue. Elle voit avec peine le cabinet français renoncer à cette politique d'abstention sage et raisonnée, à laquelle nous devons notre relèvement, et s'engager dans la voie, toujours dangereuse, d'une démonstration armée. Un courant d'opposition s'est formé qui se grossit d'heure en heure par les adhésions les plus inattendues. De même que toutes les mains se lèvent à la Chambre quand l'armée a besoin d'argent, tous les organes de l'opinion sont sur le point de s'écrier, avec un pareil ensemble patriotique : *Pas d'intervention !*

Les terribles événements de 1870-71, fruits d'une maladroite et sentimentale politique d'intervention, ont secoué la race française comme l'aurait fait un formidable tremblement de terre et l'ont dotée d'un tempérament plus froid et d'un patriotisme plus éclairé.

Qu'on ne nous parle donc ni d'intérêts français en Grèce, ni des sympathies que doit exciter la situation du royaume hellène.

Des esprits généraux ont pu s'égarer dans la voie qui conduisait directement à l'intervention et méconnaître les périls d'une situation orientale devenue presque inextricable; mais nous avons trop de confiance dans la force de l'opinion et dans la prudence du gouvernement pour concevoir, au sujet du rôle de notre diplomatie, des appréhensions trop vives.

Il aura suffi de cette manifestation de la presse française, unanime dans ses conseils, depuis les feuilles d'opposition les plus avancées jusqu'à ceux des journaux ministériels dont les euphémismes sont les plus raffinés, pour inspirer au gouvernement une attitude moins compromettante.

* * *

L'Intransigeant s'écrie ce matin :

« Nous trouvons bon de rappeler au public français — si le gouvernement l'oublie — que la campagne du Mexique, la plus grande pensée du règne de Napoléon III, commença aussi par une action commune. Qui prouve que la France sera moins exposée à être abandonnée par ses auxiliaires d'aujourd'hui que par ses auxiliaires d'autrefois ? »

Congrès ouvrier.

Au moment où les élections des conseils généraux vont avoir lieu il est bon de signaler hautement les contradictions qui se produisent dans les faits et gestes du ministère radical dont nous jouissons.

On disperse les associations religieuses, mais on laisse fonctionner librement, ouvertement, l'association laïque qui s'est partagée la France, qui l'a divisée en régions et qui travaille à ciel ouvert au renversement de la société légale actuelle. Cette association tient des congrès ou des assises, comme dit le *Citoyen*, qui est son moniteur officiel et en ce moment elle a ses séances à la salle de l'Alhambra du faubourg du Temple.

Le *Citoyen* consacre tout un supplément de quatre pages au compte-rendu des travaux de ce qu'il appelle le congrès ouvrier socialiste révolutionnaire de la région du centre. Il paraît que Paris appartient à cette région. Nous ne prendrons certes pas la peine de reproduire ces quatre pages.

Nous remarquons cependant des listes qui méritent d'être citées. C'est celles des groupes représentés. Elles démontrent à quel degré de force et de développement est déjà arrivée cette association laïque qui bénéficie de la tolérance de l'administration, au moment même où le gouvernement se prépare à traquer de pauvres religieux et de pauvres religieuses sans défense.

Voici, d'après le *Citoyen*, ces listes instructives :

- Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières papeteriers et régleurs, 108, rue du Temple, à Paris.
- L'Égalité, association socialiste.
- Fédération des ouvriers menuisiers de la Seine.
- Association des Travailleurs de Belleville.
- Syndicat ouvrier de bronze.
- Cercles d'études sociales du XV^e arrondissement.
- Alliance des groupes socialistes révolutionnaires.
- L'Union des Femmes.
- Cercle révolutionnaire des V^e et XIII^e arrondissements.
- Union syndicale des ouvriers tailleurs de Paris.
- Caisse de chômage et de retraite des coupeurs et brocheurs en chaussures de Paris.
- Union syndicale des Travailleurs de la Seine.
- Groupe d'études sociales des Enfants-Rouges.
- Groupe d'études sociales des Archives (III^e arrondissement).
- Syndicat des instituteurs et institutrices libres.
- Chambre syndicale des ouvriers modeleurs-mécaniciens.
- Groupe d'études sociales du XII^e arrondissement (quartier Picpus).
- Groupes d'études sociales du deuxième arrondissement (quartier Quinze-Vingts).
- Chambre syndicale du cartonage.
- Chambre syndicale de la bijouterie.
- Groupe d'études sociales du dix-huitième arrondissement.
- Le Proletaire.
- Orgues et pianos.
- Industrie florale.
- Chambre syndicale des cordonniers.
- Le Droit des femmes.
- Chambre syndicale des ferblantiers.
- Société des ouvriers ferblantiers réunis.
- Union des ouvriers mécaniciens du département de la Seine.
- Le Havre (douze sociétés).
- Porte euillistes.
- L'Union collective du bâtiment.

Ainsi, la société légale est enveloppée dans le réseau d'associations multiples aboutissant à un centre commun, et faisant l'assaut en règle de toutes les bases fondamentales de cette société légale qui s'endort, sans s'en douter, sur une mine destinée à la faire sauter.

Et, pendant que cela se passe, on veut ravir au père de famille le droit d'élever ses enfants comme il l'entend.

Conflit et Révolution.

On lit dans la France :

Vous demandez la dissolution des congrégations; en d'autres termes, vous leur refusez le droit de se réunir et de s'associer, mais alors vous vous mettez dans l'impossibilité absolue de faire une loi sur les associations. Vous vous condamnez au *statu quo*, vous empêchez la concurrence de s'établir, et cependant vous laissez à ces mêmes congrégations tous leurs privilèges. Ce ne sont donc pas vos ennemis que vous frappez, mais vous-mêmes, puisque, en face des congrégations que vous dispersez et qui conservent néanmoins leur organisation et leurs moyens d'influence, vous n'avez plus que des individus isolés, des forces éparses et sans cohésion.

Nous mettons au défi le Parlement de formuler, sur la liberté d'association, une loi, dont l'article 1^{er} serait ainsi conçu : « Sont exclus des bénéfices de la loi les ordres religieux. »

Par conséquent, vous aurez peut-être privé les congrégations de la liberté d'association; mais, en tout cas, vous vous la serez interdite à vous-mêmes.

Comme nous le démontrions l'autre jour, pour être désagréable à quelques milliers de moines et de religieuses, on en vient à entraver le développement des sociétés ouvrières. A la foule immense des travailleurs, c'est-à-dire des producteurs qui demandent à s'associer pour résoudre pacifiquement et progressivement les vraies questions sociales, vous êtes obligés de répondre : « Pas encore; car la liberté que nous serions disposés à vous concéder, les congrégations en profiteraient. »

Est-ce là une politique prévoyante, une politique nationale ?

Est-ce une doctrine républicaine que celle qui se formule ainsi : La liberté est le droit du plus fort ?

Les gouvernements changent; la majorité d'aujourd'hui sera peut-être la minorité de demain. Au-dessus des variations politiques, il faut donc une règle de droit fixe qui soit la loi des majorités comme des minorités. Autrement, on s'expose à soutenir le pour et le contre, suivant que l'on est au pouvoir ou dans l'opposition, et l'on ne sort des conflits que par les révolutions.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. ROUSSEL, CANDIDAT

du conseil municipal de Cahors

M. Roussel a adressé une circulaire aux électeurs du canton sud de Cahors. Nous le regrettons pour lui, car elle commence par ces mots : « *Invité par le Conseil municipal de Cahors à poser ma candidature...* »

Peut-on imaginer quelque chose de plus nettement contraire aux instructions ministérielles et aux récentes déclarations de M. Constans ?

Certains candidats faisaient suivre, autrefois, leur signature de cette qualification : *Candidat de l'Empereur*. Sous la République on a recouru à une autre formule; mais au fond, il n'y a rien de changé, et c'est toujours la même atteinte portée à l'égalité devant le suffrage universel.

M. Dufour se présente seul et M. Roussel apparaît flanqué de tout un conseil municipal. Comme c'est républicain et démocratique !!

M. Roussel écrit ce qui suit dans sa circulaire : « Les circonstances sont telles qu'en se séparant du Gouvernement sur un point, on fait volontairement ou non cause commune avec ses adversaires. »

Mais c'est odieux cela!... Mais ce n'est autre chose que le système de l'obéissance passive, comme celle de l'esclave devant le maître; du soldat polonais devant le Czar; du paysan turc devant le Pacha.

On avait dit jusqu'ici que la République était le gouvernement de la discussion et que les citoyens devaient pouvoir avertir et éclairer le gouvernement quand il faisait fausse route. M. Roussel n'entend pas de cette oreille. C'est la soumission pure et simple qu'il demande. Les électeurs de Cahors et des environs sont prévenus, par conséquent, que sous la République de M. Roussel, tous leurs droits consistent à se taire et à tomber à genoux devant M. Jules Ferry, M. Cazot et M. Farre... Silence dans les rangs!

M. Roussel ajoute : « J'approuve pleinement les résolutions que le gouvernement a prises dans ces derniers temps; les mesures que lui dictait la clémence et les actes d'énergie par lesquels il rappelait à tous les citoyens le respect des lois faites pour tous. »

Voilà qui est clair et franc! Par la clémence on ouvre les bagnes, par les actes d'énergie on chasse les religieux, et M. Roussel est enchanté.

Bien plus, à propos des religieux il parle du respect des lois. Mais où donc M. Roussel a-t-il découvert une loi, un seul petit article d'une petite loi autorisant le ministère à agir comme il l'a fait? Le ministère ne s'est appuyé que sur les ordonnances de la Pompadour, sur un décret dictatorial de Napoléon 1^{er} et sur une ordonnance royale de Charles X. Mais une loi, c'est-à-dire un texte écrit, délibéré et voté par une assemblée élective, le ministère n'en a cité et ne pouvait en citer aucune. Il a, au contraire, méconnu ouvertement la loi qui a été pré-

parée et soutenue en 1850 par M. Thiers, dans le but d'accorder à tous la liberté et l'égalité dans l'enseignement.

Si M. Roussel était nommé, ce qui est impossible en présence du rôle dangereux et ultra-révolutionnaire qu'il a pris, l'élection de M. Roussel serait attaquée et devrait être annulée, comme ayant eu tous les caractères de la candidature officielle.

Ici se présente une grave question. Quel est le corps administratif ou politique qui serait chargé d'examiner en dernier ressort l'annulation du scrutin?... C'est le Conseil d'Etat, et M. Roussel fait partie du Conseil d'Etat, de telle sorte qu'il serait juge et partie dans sa propre cause.

La loi de 1871, qui régit les Conseils généraux, n'a pas exclu les conseillers d'Etat du droit d'être candidats. Pourquoi cela? Parce que cette loi investissait les Conseils généraux du pouvoir de valider et d'invalider ces élections. Une loi particulière a enlevé ce pouvoir aux Conseils généraux, pour le transporter au Conseil d'Etat; mais on a oublié alors d'inscrire dans cette loi nouvelle l'interdiction pour les conseillers d'Etat de se présenter.

L'oubli est évident. En effet, la loi de 1871 défend aux présidents des tribunaux, aux juges et même aux juges de paix de se présenter dans les arrondissements et les cantons où ils exercent. On n'a pas voulu que les électeurs fussent les justiciables des candidats. Mais les électeurs, depuis que le Conseil d'Etat valide et invalide en dernier ressort, sont les justiciables de M. Roussel et M. Roussel n'a pas reculé devant une candidature!

Nous faisons appel à sa droiture, et nous lui disons : « Vous êtes un honnête homme, aimé et estimé en dehors de la vie politique. Reconnaissez qu'il y a entre votre candidature et votre situation au Conseil d'Etat une incompatibilité morale, et n'abusez pas d'un oubli manifeste du législateur. »

Et si M. Roussel reste sourd à la voix du droit, nous nous adresserons à son amour-propre et nous lui dirons : « Prêtez l'accumulation des affaires au Conseil d'Etat et retirez-vous intact, avant la lutte suprême, car votre échec de dimanche sera si complet, que vous en sortirez humilié et amoindri. »

ÉLECTIONS DE CAHORS (SUD)

M. Pierre DUFOUR, du Montat.

Comme le dit fort bien le *Républicain du Lot*, les électeurs « pensent et raisonnent aujourd'hui ».

Ils ne se laissent plus surexciter ni égarer par personne.

M. De par l'intelligence et le bon sens qu'on daigne enfin leur reconnaître, ils veulent être leurs maîtres et ils repoussent la tutelle d'un Comité quelconque, surtout quand il émane d'un Conseil municipal moribond, — comme indigne de la droiture et de la souveraineté de leur jugement.

Les journaux radicaux de Cahors ont beau faire flamboyer le nom de M. Roussel en tête de leurs colonnes;

Ils ont beau mettre en doute les mérites incontestés de M. Dufour;

Nier les services importants qu'il n'a cessé de rendre au canton depuis dix ans qu'il siège au Conseil général.

Méconnaître la loyauté de son caractère et la fermeté de ses opinions;

Ils ont beau, manœuvre indigne, présenter l'honorable sous-directeur de la Ferme-Ecole du Montat comme un bonapartiste, prêts à se rétracter une fois la calomnie lancée;

Ils n'éviteront pas à M. Roussel un échec d'autant plus complet, que leurs attaques

son adversaire auront été plus vivement plus injustes. Il a été le grand crime de M. Dufour, auprès des radicaux, est d'avoir signé un vœu en faveur de la liberté d'enseignement. Mais précisément ce vœu que nous sommes heureux de relever à l'actif politique de l'honorable conseiller et de faire briller aux yeux de tous les hommes libéraux, de tous les pères de famille qui ont souci de leurs enfants au point de vue de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants.

ELECTIONS DU CANTON DE GRAMAT

M. ROBERT CALMON

Il convient de laisser à la candidature de M. Robert Calmon son véritable caractère. Sollicitée par un grand nombre d'électeurs du canton, soutenue par eux avec intelligence et dévouement, elle est l'expression libre, raisonnée, presque unanime du sentiment public dans le canton de Gramat, à l'égard d'un homme qui entre dans la vie publique avec des idées libérales, modérées, généreuses et dont le nom est synonyme de bienfait dans le pays. Dévoué à la République qui « garantit à chacun la libre manifestation de ses convictions politiques et la libre pratique de sa foi religieuse, » voilà M. Robert Calmon au point de vue politique. — Au point de vue des intérêts généraux de son canton et de ceux de ses commettants, il déclare qu'il s'y consacra tout entier, suivant en cela les traditions de sa famille : et chacun sait si dans la bouche des Calmon ce sont là des promesses vaines, oubliées au lendemain du vote. Tel est le programme du sympathique candidat du canton de Gramat. On a vainement essayé d'en dénaturer le sens, mais les déclarations sont là, nettes, précises et loyales à tous les amis de l'Ordre et de la Liberté. Aussi, de tous les points du pays les adhésions les plus inattendues, les plus spontanées arrivent-elles au Sôl Delpêch, ne laissant plus de doute sur le résultat de l'élection prochaine dont on peut déjà chiffrer la majorité imposante. Dans cette lutte courtoise une note discordante s'est fait entendre; nous le regrettons sincèrement pour nos adversaires. — A mesure que les chances s'éloignent d'eux, la feuille bonapartiste qui les soutient, par la plus étrange des compromissions, a cru devoir se départir de cette urbanité de bon ton qui convient si bien à toute discussion publique entre personnalités également honorables, également dignes de respect. Nous n'y insisterons pas; la confiance des électeurs nous vengera des injures. Demain, le nom de M. ROBERT CALMON sortira de l'urne, acclamé par tout un canton soucieux de ses intérêts, et affirmant solennellement son bon sens politique.

On nous écrit du Bastit : Le Bastit, le 28 juillet 1880. Monsieur le directeur du Journal du Lot. Passant en revue, dans son dernier numéro,

ma lettre du 21 juillet, que vous avez bien voulu publier, relative à la prochaine élection du Conseil général de Gramat, le *Courrier du Lot*, quoique patronnant la candidature de M. Calmels d'Artinsac, se croit obligé d'avouer, contraint par l'évidence, qu'une NUÉE d'électeurs se pressent déjà autour de M. Robert Calmon, ce qui signifie, à n'en point douter, que les électeurs de M. Calmels seront assez rares. L'expression ne pourrait être, assurément, plus heureuse, plus applicable; et le *Courrier* dit, en un mot, bien plus énergiquement que, dans ma naïveté, je n'ai su le faire moi-même, quel courant d'opinion, aujourd'hui irrésistible, va porter M. Robert Calmon au Conseil général.

Cet aveu du *Courrier* me flatte d'autant plus, Monsieur, qu'il me fait voir que, dans mes prévisions sur le résultat de la lutte électorale, je me trouve maintenant d'accord avec les quatre journaux de Cahors, lesquels, représentant toutes les opinions dans le département. Tout m'autorisait donc à vous prédire le succès de M. Robert Calmon. Cependant, il est vrai de dire que ce n'est pas sans quelque amertume que le *Courrier* fait cet aveu et que, pour en adoucir la portée, il s'empresse de qualifier, les électeurs du canton de Gramat, de *Vautours*. Il ajoute, aussi, que nous, sommes peu soucieux du catholicisme menacé, de la liberté de conscience etc., etc.

Mon Dieu, Monsieur le *Courrier*, puisque vous le dites, nous serions tentés de le croire; et, pourtant, nous pensons que vous vous abusez quelque peu sur la naïveté des paysans. Nous voudrions bien écouter tout le monde; mais on nous dit aujourd'hui tant de choses, que nous sommes obligés d'y regarder de près et de ne pas tout accepter pour du comptant. Vous allez en juger vous-même : Vous savez, peut-être mieux que moi, que beaucoup de gens crient bien haut qu'ils sont menacés dans la pratique de leur foi religieuse. Or, nous, paysans, pour qui la religion n'est pas seulement un mot, et qui la pratiquons sincèrement, nous pouvons être de bons juges sur ce point, et nous vous déclarons que nous n'avons jamais rencontré la moindre entrave dans la pratique de notre Culte.

Depuis que la période électorale est ouverte dans le canton, d'autres sont venus nous dire que M. Robert Calmon serait hostile à la religion. D'abord, nous ne voyons pas trop quel intérêt particulier il pourrait avoir à cette hostilité qui est d'ailleurs démentie par sa profession de foi; de plus, nous savons que MM. les curés de la contrée recourent à son intervention, ou à celle de son père, M. le *Vice-Président du Sénat*, chaque fois qu'ils ont un secours à demander pour construire ou réparer nos églises. — Nous savons aussi combien ont été heureux de très honorables curés de notre canton d'avoir à leur table, et tout récemment encore, M. Robert Calmon qui, à son tour, les reçoit à la sienne avec une amabilité charmante.

Et, après cela, qui pourra nous faire croire que ces honorables ecclésiastiques accordent ainsi leur confiance et leur sympathie à des hommes, qui seraient les ennemis de la religion ?

Toutes ces prétendues menaces dont on nous parle, toutes ces accusations ne sont à nos yeux, croyez-le, qu'un calcul intéressé, qui nous déplaît et ne nous trouble pas.

Et s'il nous était permis de sonder les profondeurs de la politique, notre bon sens indiscret irait peut-être jusqu'à se demander pourquoi votre feuille, M. le *Courrier*, patronne aujourd'hui la candidature de M. Calmels, alors qu'il n'est douteux pour personne que vous n'aimiez pas plus, Henri-Y que M. Calmels n'a aimé l'Empire, lorsqu'il existait.

M. Calmels est, certainement, tous vous le direz comme moi, un des hommes les plus estimables du canton de Gramat, et il est fort peu d'électeurs qui ne fussent disposés à lui être personnellement utiles ou agréables.

Mais, lorsqu'il s'agit de remplir un mandat public sous un gouvernement qu'il déteste et qu'il combat et dont il ne peut espérer aucun service, nous lui déclarons sans détours que nous ne pouvons lui accorder nos voix.

Sa situation de fortune lui permet, sans doute, à lui, d'attendre, sans en souffrir, la réalisation de son rêve politique; — Mais, nos intérêts à nous, qui sont de tous les jours, peuvent-ils attendre aussi ?

Lorsque nous aurons quelque service à demander pour la Commune, pour la Fabrique, pour nous-mêmes ou pour nos enfants, pourrions-nous, raisonnablement, nous contenter de cette réponse : « ATTENDEZ QUE HENRI Y SOIT SUR LE TRÔNE ? » C'est alors, vous en conviendrez, que nous serions par trop naïfs. D'autres correspondants du *Journal du Lot* ont déjà dit, et plus eloquemment que moi, dans les deux lettres qui ont suivi la mienne : à l'élection du 1^{er} août NOTRE INTERET NOUS

GUIDERA et nous irons à l'urne résolument et en masse porter le nom de M. Robert Calmon.

Notre candidat veut, il le déclare, dans sa circulaire, pour chacun :

La libre pratique de sa foi religieuse;

Il veut une République forte et sage, assurant partout le respect de l'ordre et de la loi.

Il veut, enfin, avec l'étranger, la PAIX, qui nous est si utile à tous.

Ce programme, nous l'acceptons de grand cœur.

A cette heure, les électeurs ont déjà décidé, et, personne n'en doute, le succès de M. Robert Calmon, dans le canton de Gramat, sera éclatant.

CANTON DE CAZALS

Nous venons d'apprendre que M. Béral se présentait à Cazals. M. Béral est conseiller d'Etat comme M. Roussel. Par conséquent il y a pour lui la même incompatibilité morale que pour ce dernier.

Deux conseillers d'Etat candidats dans un seul arrondissement ! cela ne paraît pas croyable, quand on songe qu'ils seraient l'un et l'autre juge et partie, si leur nomination était possible et que cette nomination fût attaquée.

M. Dupuy, juge au tribunal civil de Cahors, a été longtemps conseiller général de Cazals. La loi de 1871 ayant interdit la candidature des juges dans le ressort de leur tribunal, M. Dupuy n'a pas pu se présenter de nouveau parce que les électeurs de Cazals sont ses justiciables. Mais ces mêmes électeurs sont les justiciables de M. Béral au Conseil d'Etat, si l'élection de ce conseiller d'Etat avait lieu et était l'objet d'une protestation.

M. Béral n'a pas certainement pensé à cet obstacle d'une nature si délicate. Nous le lui signalons comme nous l'avons déjà signalé à M. Roussel. Certainement, nos deux honorables compatriotes s'abstiendraient au Conseil d'Etat. Mais comment ne pas voir que la nécessité même de cette abstention au milieu de leurs collègues, donne un caractère tout particulier à leurs candidatures ?

Du reste, M. Béral représente, dans la République, des idées qui ne sont aucunement en rapport avec les opinions modérées des populations du Lot. Il court à un échec certain, dans le cas où il ne se désisterait pas.

M. MAYSEN n'a rien à craindre de cette haute compétition.

PETIT COURRIER

ELECTORAL.

Dans le canton nord de Cahors, lutte très vive pour le conseil général et pour le conseil d'arrondissement.

MM. Bessières et Réhlié d'un côté, MM. Sirech et Pouget de l'autre, pimentent le turf électoral avec une ardeur soutenue. C'est une vraie rage; hier les deux candidats au conseil général étaient les premiers à l'incendie de La Barre, rivalisant de courage et de téméraire audace, en présence de leurs concitoyens ébahis. Sera-ce un feu de paille...

On parlera longtemps, dans l'histoire locale, des litres de vin d'un des candidats au Conseil d'arrondissement. Noyer son adversaire dans du bleu, ça n'est pas bête. Hâtons-nous de dire que M. Sirech est un habile nageur. Investi de la confiance de ses concitoyens, il mettra au service de la chose publique son ardeur au travail, sa haute compétence des affaires et son activité dévorante.

Dans le canton sud, l'élection de M. Dufour du Montat, ne fait un doute pour personne. Les électeurs des *Badernes* veulent lui assurer une forte majorité en ville. Ils sont furieux de ce que le Conseil municipal les prend pour des machines sans volonté et sans libre arbitre. Ils ne veulent pas du candidat du Conseil municipal. Ils veulent voter pour leur candidat à eux, choisi par eux.

— Mais le comité ordonne de voter pour M. Roussel.

— Qu'est-ce que c'est que ça, le comité? Est-ce que nous le connaissons le comité? Est-ce qu'il y a un seul électeur en dehors du Conseil municipal dans ce fameux sous-comité?

Comme on le voit, l'amour propre s'en mêle; gare à M. Roussel! Et puis on ne saurait vraiment être plus maladroit : Le candidat du Conseil municipal ne vient-il pas de déclarer publiquement que « son travail à Paris l'empêchait de venir à Cahors. »

Déjà! Que sera-ce donc plus tard? Voyez-vous d'ici cette réponse du Conseiller général à ses commettants : « Je m'occuperai de votre affaire quand j'aurai le temps. J'ai du travail qui presse à Paris; laissez-moi, je vous prie à ma besogne. »

— Mais comment donc, Monsieur; ne vous dérangez pas, s'il vous plaît.

— Ne vous fâchez pas, chers amis, « Je viendrai habiter parmi vous à l'heure de la retraite. »

— Eh bien, nous verrons dans quelques dix ans.

— Mais je vous jure que « je conserve un profond et indestructible amour... »

— Pour le comité, ou le sous-comité?

— Pour vous, mes très-chers amis.

— Allons, tant mieux.

Tout cela, comme on voit, tourne à la comédie et les badernes qui n'aiment pas les manières, voteront en masse pour M. Dufour du Montat.

A St-Géry, une candidature sérieuse surgit à la dernière heure contre M. Talou. M. Dols se place sur le terrain libéral : « il tiendra haut et ferme le drapeau de l'ordre et de la liberté. » Nous faisons des vœux pour notre excellent ami.

M. Demeaux n'a pas de concurrent à Puy-l'Evêque.

A Cazals autre surprise, la candidature de M. Elol Béral, conseiller d'Etat vient d'éclater comme une bombe sous les pieds de M. Mayzen, trop complètement identifié avec ses électeurs, trop constamment dévoué à leurs besoins pour avoir rien à craindre de cette explosion inattendue. Ah! messieurs les Conseillers d'Etat, pourquoi faut-il que vous restiez sourds aux voix amies qui vous disent : « Ne remplissez pas de joie la réaction, en la vengeant, par votre échec, de son désastre mémorable de 1870 dans le Lot... »

Deux candidats bonapartistes à Montcuq contre M. Irissou, dont les opinions modérées et les services rendus méritent toute la confiance des électeurs.

Nous nous refusons à croire absolument au succès du docteur Pélissié, à Luzech. Ce serait nier le bon sens de nos braves populations de la côte du Lot qui savent l'Empire perdu à jamais et ne peuvent mieux placer leurs intérêts qu'entre les mains d'un vaillant industriel, toujours prêt à leur être utile et dont la vie se résume en deux mots : honnêteté, travail. — Quels services pourrait bien rendre M. Pélissié aux habitants de nos campagnes ? Est-ce que ses opinions bonapartistes ne lui interdisent pas de solliciter pour eux toute faveur administrative ? Nos paysans sont trop perspicaces pour se mettre bénévolement dans cette fausse situation. Ils voteront carrément pour M. Denis Bergon, surtout après son excellente circulaire.

A Figeac, M. Rozières sera réélu, malgré la concurrence de M. Houradou.

A Gourdon, l'attitude tyrannique des radicaux vient d'assurer l'élection de M. Lascombes au conseil d'arrondissement.

A Souillac, le fils du baron Dufour sera certainement battu par M. Faurie.

Chronique locale

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

Le Conseil municipal était réuni samedi dernier en séance extraordinaire.

Après avoir adopté les conclusions de huit rapports présentés par M. Sirech sur des affaires courantes, le Conseil a eu à s'occuper de diverses questions qui intéressent vivement le public cadorcien.

Sur le rapport de M. Pouzergues, de plan d'élargissement de la rue de la Préfecture, de la place des Boucheries et de la rue du Château jusqu'à la maison Nuéjols, a été adopté.

Un projet de construction d'un marché couvert, sous certaines conditions à débattre entre la commune et les concessionnaires, a été pré-

senté par les sieurs Soulié, Troussel et Clary, est renvoyé à l'examen de la Commission des Travaux publics.

Des séances dans lesquelles s'agissent des questions de cette nature sont fructueuses pour tout le monde.

ETABLISSEMENT DES PETITS-CARMES.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

Mercrèdi dernier, à 9 heures et demie du matin, une nombreuse assistance de parents et d'amis remplissait la cour d'honneur des Petits-Carmes. Sur l'estrade, Monseigneur Grimardias, évêque de Cahors, occupe le fauteuil de présidence. A ses côtés voici les grands vicaires du diocèse, les membres du chapitre, d'honorables représentants de la cité, tout le clergé de la ville et des environs.

Après une brillante ouverture, exécutée par la fanfare de l'établissement, Monseigneur se lève et d'une voix accentuée, il adresse à l'auditoire un discours écouté avec la plus religieuse émotion. Nous ne nous permettrons pas de louer l'éminent prélat comme un orateur ordinaire. Son discours est un acte. Indépendamment de l'élevation des idées, de l'élégante modulation de la forme, il emprunte des circonstances actuelles une importance particulière qu'ont soulignée d'énergiques applaudissements. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire dans nos colonnes.

MES CHERS ENFANTS,

S'il y a des heures où les marques d'intérêt et d'affection sont plus nécessaires et plus douces à recevoir, il y a aussi à les donner une satisfaction plus profonde et plus vive. Nous sommes donc heureux de présider à cette solennité et il nous aurait fallu une raison bien grave pour nous empêcher de venir vous apporter à vous, à vos familles, à vos maîtres, un témoignage public de notre affectueuse sympathie.

La Providence qui vous a confiés à nos soins, s'est plu à nous rapprocher : nous sommes des voisins ; au son de la cloche, nous pouvons vous suivre dans vos divers exercices ; à l'heure de la récréation, le bruit de vos joyeux ébats parvient jusqu'à nous, et nous avons par vos maîtres de fréquents échos de votre docilité chrétienne. Nous vous aimons et nous savons que, de votre côté, vous n'êtes indifférents à rien de ce qui nous touche et nous émeut. Vous nous le témoignez chaque année à son renouvellement, et hier encore, selon votre usage, vous nous exprimiez par l'un des vôtres, les vœux que vous adressez au ciel pour nous, le jour de la fête du Chef de l'Eglise dont nous avons l'honneur de porter le nom, et à cœur, dans votre modeste sphère de retracer les généreuses vertus.

A notre tour, jeunes et chers élèves, il nous est doux de venir présider à cette fête de famille, nous mêler à ceux qui vous aiment, pour le jour de vos succès, encourager, couronner vos efforts, et, s'il se peut, calmer les émotions de cette assistance.

De ces couronnes, du sens de cette solennité, nous ne dirons qu'un mot ; il est sérieux et grave, mais vous êtes dignes de l'entendre.

Une distribution de prix, c'est la fête du travail ; les couronnes qu'on y distribue en sont les récompenses ; elles portent avec elles de salutaires, de prophétiques leçons. Oui, il y a, dans cette solennité, comme une apparition de la vie et des lois providentielles qui la régissent, p éludent à son épanouissement. L'éducation en est l'apprentissage ; le travail, l'effort en est la condition, l'inévitable loi. Si riches que soient les dons de Dieu dans une âme, comme dans la meilleure terre, ils restent stériles si le travail ne les développe et ne les féconde ; si la terre ni le ciel ne livrent leurs couronnes aux âmes paresseuses et sans vigueur ; il n'y aura de vie couronnée de succès, soit dans le temps, soit dans l'éternité, que celle qui portera les nobles stigmates de la lutte.

Déliez-vous donc, chers enfants, des succès obtenus sans efforts. Ils sont vains et dangereux, ne servent qu'à nourrir des espoirs chimériques, endormir dans une présomptueuse confiance en détournant du travail ; ils rendent impuissants vos succès véritables ; il n'y a de sérieux et de durable que ceux que l'on s'évertue à ne demander jamais qu'au travail. Vous n'ignorez pas, du reste, ce qui en donne le courage, ce qui le soutient ; comment on apprend à se dominer, à se contraindre, à s'assujettir à une discipline quelquefois pénible mais toujours féconde. L'éducation que vous recevez ici, a pour but de vous enseigner, de vous y former ; c'est la vertu, la vertu qui est la force, *virtus!* Et le principe de cette force, de cette vertu, c'est en Dieu que vous le trouvez.

Heureux si vous l'avez appris ! N'eussiez-vous conquis aucune autre couronne, vos efforts ne seraient pas perdus, puisque vous auriez acquis la plus glorieuse de toutes, celle qui s'obtient par la victoire sur soi-même.

Dans quelques instants, chers enfants, vous allez quitter cette maison. Plusieurs fois peut-être vous

avez quittée sans autre émotion que celle si légitime et si douce de retrouver vos familles, de jouir de la liberté et des délassements mérités par votre travail. D'où vient donc qu'aujourd'hui une émotion plus vive, une inquiétude partagée par vos familles étreint vos âmes ? Vous vous demandez si, vos vacances finies, vous vous retrouverez ici, sous la direction de vos maîtres bien-aimés, avec les mêmes compagnons, dans cette maison où se sont écoulés paisibles les premiers jours de votre éducation. Nous tenons à vous dire que nous ne désespérons pas de l'avenir, nous avons confiance en Dieu et confiance dans les sentiments d'équité, de justice de notre pays. Les prières et les larmes de vos mères ne seront pas inutiles, les vœux des enfants et des familles seront entendus. Grâce du reste aux mesures prises par votre intelligent directeur, et à celles que nous serions disposé à prendre nous-même, cet établissement restera ouvert aux familles qui mettent au-dessus de tout, pour leurs enfants, les bienfaits d'une éducation chrétienne.

Toutefois, jeunes élèves, nous avons recueilli avec bonheur l'écho de vos tristesses et de votre émotion. Elles vous honorent et elles honorent aussi vos maîtres. Elles montrent que vous portez sans peine le joug de la discipline austère, mais affectueuse et paternelle de cette maison ; vous en sentez la nécessité et le prix ; mais elles témoignent aussi en faveur de vos maîtres ; elles prouvent qu'ils n'ont pas été au-dessous de leur noble et pénible tâche, qu'ils ont été de vrais maîtres, de véritables instituteurs chrétiens, qu'ils vous ont aimés et qu'ils ont su se faire aimer. Le secret de leur dévouement incessant, absolu, vous le connaissez, mes chers enfants, c'est Dieu qui le leur a appris, c'est la religion qui l'inspire. Ne l'oubliez jamais, et vous aussi restez, fidèles aux principes chrétiens qui vous ont été enseignés dans cette maison. Ils ont fait de vous des écoliers modestes, laborieux, obéissants ; ils vous guideront dans les épreuves plus grandes que vous aurez à traverser ; ils feront de vous des hommes à l'âme élevée, à la noble caractère, des citoyens dévoués et intelligents qui honoreront leur pays.

Ce discours de haute sympathie pour la maison des Petits-Carmes, a été suivi de la proclamation des prix. Commencée à 9 heures et demie, la cérémonie s'est terminée vers 11 heures et demie, laissant dans l'âme de douces impressions de confiance pour l'avenir. La rentrée des classes a été annoncée pour le mardi 5 octobre.

Elèves reçus bacheliers depuis la précédente distribution

Baccalauréat ès-lettres scindé.

Carpentier, Girbeau, Grimal.

Baccalauréat ès-lettres complet.

Albrespy, Bex, Delbreil, De Gavardie, Rescoussié, Verdier.

Liste des élèves le plus souvent nommés :

Philosophie. — Girbeau, Sindou, Carpentier, Rétorique. — Courtès, Linon, Du Puy, Laparra, Martin, G.

Seconde. — Darnis, A., Daynard, O., De Gavardie, F., Latapie, Grangé.

Troisième. — Vautro, Nermord, Vidal, Andrieu, J., Bertrand.

Quatrième. — Lacombe, A., Montal, Peyrisac, Baduel, Ayot, J., Desprats.

Cinquième. — Bonnefou, Bicand, Cazes, Belloc, de Gomondie Raoul.

Sixième. — Lacaze, Darnis, J., Rigal, L., Daynard, A.

Septième. — Palot, Delprat, J., Rigal, J., Dunoyer, J., De Gavardie, E.

Huitième. — Calmon, Gaucher, A., Caillon, Durieu, G., Atgé-Latour, Couailhac, Durieu, G., Layrise, Bonafous-Murat.

Premier cours de français. — Lamouzie, Dubreil, Fournié, J., Darres, Laquière, Pagès, E., Lafage, Soulié.

Deuxième cours. — Berhier, Girma, J., Lutz, Laguarrigue, de Bercegol, R., Delpech, L., Atgé, G., Faurie, L.

Classe élémentaire. — Sausset, de Folmont, de Moysson, M., de Moysson, P., Séguir, Sémirrot, Lepetit, A., Pidoux, Manié, Cayla, R., Iches, L., Bertin.

Par décret du 23 juillet, M. Guilhou, notre compatriote, substitut à Alger, vient d'être nommé procureur de la République d'Orléansville (Algérie).

Un véritable malheur est arrivé hier à Bégons. Un excellent jeune homme, le sieur, B..., unique espoir de sa famille, revenait de la rivière avec sa charrette chargée de barriques d'eau, lorsque, faisant un faux pas, il tombe sous une des roues qui lui passe sur le corps. Transporté

chez lui par quelques passants il mourait une heure après dans d'atroces souffrances.

Un incendie a éclaté hier, vers trois heures, dans une maison de la rue St Barthélemy. Au bruit du tocsin, la population est accourue, les secours ont été promptement organisés ; mais l'intensité des flammes était telle que la maison a été entièrement détruite.

Dans la journée d'hier un violent incendie a détruit à La Rozière, commune de Cahors, une maison et une grange attenants.

On nous écrit de Puy-l'Evêque, le 27 juillet :

Dimanche matin, vers 10 heures, un jeune enfant de 12 ans, nommé Léonard Cournot, se baignait dans le Lot.

Tout à coup, une faiblesse s'empara du petit imprudent, et il disparaît. Aux cris poussés par son jeune camarade, accourt un ouvrier menuisier, nommé Jean Garrigue, originaire de Ville-real, âgé de 41 ans, qui, n'écoutant que son courage, se précipite au secours de l'enfant et, après trois tentatives infructueuses, est assez heureux pour le ramener à terre avant que l'asphyxie ne fût complète.

Cette admirable conduite attirera certainement sur Garrigue l'attention de l'administration bienveillante.

Élections de St-Géry.

CIRCULAIRE DE M. DOLS.

Mes chers concitoyens,

Je pose ma candidature au Conseil général et je réponds ainsi au désir de mes nombreux amis qui sont venus tout récemment encore faire appel à mon dévouement. J'accomplis en même temps un devoir, celui de tenir haut et ferme le drapeau de l'Ordre et de la Liberté.

Ce que je fus comme conseiller d'arrondissement, je le serai, comme conseiller général.

Je veux un gouvernement stable.

Je veux l'instruction largement répandue et les charges militaires moins accablantes.

Je veux de nombreux encouragements pour l'Agriculture, une meilleure organisation de l'Assistance publique pour les pauvres de nos campagnes, des Chemins de communication dans toutes les localités pour donner aux produits de l'agriculture et de l'industrie un écoulement plus facile et plus rémunérateur.

Je veux un dégrèvement progressif et une plus juste répartition des impôts.

Je soutiendrai tout gouvernement qui donnera à la France, avec l'ordre, première condition de la prospérité d'un pays, les libertés essentielles sans lesquelles la civilisation la plus avancée n'est qu'un mensonge. C'est vous dire que je suis ennemi de toutes les violences. Je demande le règne de la Loi, le respect de la propriété et la liberté individuelle pour tous les Citoyens, qu'elles que soient leurs opinions ou leurs croyances.

Ce sont des Français, citoyens et électeurs comme nous, qui ont été chassés naguère de leurs propriétés ; et on se demande si demain, ce soir peut-être, d'autres n'auront pas le même sort.

Debout donc, les hommes de cœur ! Courrez au scrutin, vous tous, ouvriers, artisans, cultivateurs, qui vivez indépendants par votre travail et qui ne voulez pas d'école sans Dieu.

Debout ! pour la défense de nos droits ; votez pour ceux qui veulent que nos enfants reçoivent un enseignement conforme à nos croyances et à nos convictions.

Ne vous laissez jamais intimider.

Exigez toujours de vos candidats des garanties sérieuses.

Qu'ils vous disent s'ils n'ont point demandé l'expulsion des congrégations religieuses et la suppression des écoles des Frères.

Il vous faut des réponses catégoriques.

Arrière les masques ! Montrons-nous au grand jour et tels que nous sommes.

CHERS ÉLECTEURS,

C'est au dévouement et à l'ardent patriotisme de chacun de vous que je confie la défense de ma candidature. Cela faisant, vous défendrez vos propres intérêts, et, grâce à vos efforts, mon nom sorti vainqueur de la lutte proclamera une fois de plus l'alliance de l'Ordre et de la Liberté.

A. DOLS.

Notaire à St-Cirq-Lapopie.

Le sieur Jean Valette, jardinier chez M. le Comte de Mosbourg, domicilié à Mercuès, prévient le public qu'il considère comme nuls et interdit tous emprunts ou engagements que sa femme dame Jeanne Girma, a contractés ou voudrait contracter à l'avenir hors de sa présence ou sans son consentement écrit.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, éructeurs, acidités, pointes, nausées, renvois, vomissements, même en gros-esse ; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Plaskow, M^{me} la marquise de Brehaut, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dole, etc.

Curé n^o 63,476. M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.

N^o 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL née Carbonnetty. Cure n^o 98,614. Depuis des années je souffrais de manque d'appait, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Chézyssou (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. La boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 20 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

De ôt à Cahors, Vimeil droguiste.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement. Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans. Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts en sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement. Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser : au Crédit foncier de France, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.